

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES ..... 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib	Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib	Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib	Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib	Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib	Omibus	Triste	Cr. nib	Cr. nib
CAHORS — D.	6 <sup>h</sup> 25	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup>	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 20 s.	9 <sup>h</sup> 50 s.	7 <sup>h</sup> 45 m.	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 41	10 <sup>h</sup> 22	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 16	9 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 16	PARIS. — D.	8 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10
Mercureux	6 40	1 4	6 45	— Express.	8	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX. D.	7 25	10 40	9 30	CAHORS. — D.	7 49	11 41	5 25	— Express.	8	11 30	5 10
Barnac	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX. D.	8 35	3 18	9 7	Labenne	5 11	10 46	5 58	ARCAMBAL. . . . .	8 12	12 21	5 36	CAHORS. — D.	8 12	12 21	5 36	— Express.	8	11 30	5 10
Luzac	7 1	1 23	6 35	M. — Libos. — D.	8 42	3 18	9 7	Montepat	5 31	11 5	6 25	Vers. . . . .	8 21	12 38	5 43	CAHORS. — D.	8 21	12 38	5 43	— Express.	8	11 30	5 10
Castelfranc.	7 18	1 37	6 50	Fumel. . . . .	8 42	3 18	9 7	Bordeaux	5 45	11 16	6 42	St-Cirq. . . . .	8 35	1 5	6 6	CAHORS. — D.	8 35	1 5	6 6	— Express.	8	11 30	5 10
Puy-l'Évêque.	7 30	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 53	3 30	9 19	Causade	5 55	11 27	6 56	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 25	CAHORS. — D.	8 57	1 35	6 25	— Express.	8	11 30	5 10
Duravel. . . . .	7 40	1 57	7 12	Duravel. . . . .	9 3	3 39	9 28	Réalville. . . . .	6 5	14 30	7 8	Calvignac, hal.	9 5	1 44	6 35	CAHORS. — D.	9 5	1 44	6 35	— Express.	8	11 30	5 10
Soturac-Touzac	7 49	2 6	7 21	Puy-l'Évêque.	9 11	3 48	9 37	Albias. . . . .	6 13	11 44	7 18	Calvignac, hal.	9 21	2 10	6 7	CAHORS. — D.	9 21	2 10	6 7	— Express.	8	11 30	5 10
Fumel. . . . .	8 1	2 17	7 33	Gastelfranc. . . . .	9 26	4 3	9 52	Fonneuve. . . . .	6 22	11 52	7 28	Montbrun, hal.	9 33	2 24	6 58	CAHORS. — D.	9 33	2 24	6 58	— Express.	8	11 30	5 10
M. — Libos. — A.	8 8	2 3	7 40	Luzac. . . . .	9 38	4 16	10 5	Montauban. A.	6 39	12 7	7 45	Tourac. . . . .	9 44	2 45	7 8	CAHORS. — D.	9 44	2 45	7 8	— Express.	8	11 30	5 10
BORDEAUX. . . . .	8 51	3 11	8 45	Parnac. . . . .	9 47	4 26	10 15	BORDEAUX. . . . .	10 40	6 05	» »	Lamadelleine. . . . .	9 58	3 10	7 21	CAHORS. — D.	9 58	3 10	7 21	— Express.	8	11 30	5 10
PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	Mercureux. . . . .	9 58	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	1 45	8 57	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 33	CAHORS. — D.	10 12	3 27	7 33	— Express.	8	11 30	5 10
				CAHORS. — A.	10 10	4 56	10 43					PARIS. — Ar.	11 46	4 37	2 48	CAHORS. — A.	10 6	3 20	7 31				

Cahors, le 20 Septembre

## NOUVELLES POLITIQUES

### La Commission du Budget

Paris, 18 septembre, soir.

M. Bourgeois, sous-secrétaire d'Etat, doit être entendu par la commission du Budget sur les réductions apportées par celle-ci, au budget du ministère de l'intérieur. La commission doit ensuite discuter le budget de l'instruction publique sur le rapport Compayré. Le rapporteur propose 600,000 fr. de réductions, portant sur les détails.

L'incident soulevé par M. Gilly se continue. Aujourd'hui encore, M. Rouvier, président, a communiqué à la commission du budget, une lettre que M. Gilly lui a adressée, et dans laquelle le député du Gard se déclare prêt à aller devant la cour d'assises, si la commission juge utile de le poursuivre. La commission discute en ce moment sur l'accueil qu'il convient de faire à cette lettre.

C'est par erreur que l'on dit que la commission du budget avait réduit les crédits du personnel des postes et télégraphes. La commission du budget n'a pas eu à s'occuper, jusqu'ici, de ce budget; toutefois, nous pouvons dire que le rapporteur, M. Saint-Prix, s'il a proposé des économies, n'a demandé aucune réduction sur le crédit du personnel.

La commission du budget a remis à demain le soin de statuer sur l'affaire Gilly. Elle garde le secret sur l'échange d'observations qui a eu lieu aujourd'hui à ce sujet.

La commission a continué l'examen du budget de l'intérieur.

Malgré les explications de M. Bourgeois, la commission maintient toutes les réductions opérées hier. Elle a examiné ensuite le budget de l'instruction publique.

M. Compayré, rapporteur, s'est plaint du refus de M. Lockroy de fournir un état nominatif complet du personnel de l'administration centrale.

Le président a été chargé d'écrire au ministre pour demander communication de ce document.

La commission a décidé de ne statuer sur ce chapitre 1<sup>er</sup> qu'après avoir reçu cette communication.

Sur le chapitre relatif à l'administration académique, une réduction de 20,000 fr. a été votée sur la proposition de MM. Casimir Périer et Maurice Faure.

Cette réduction de 20,000 fr. correspond à la suppression des trois inspecteurs régionaux d'académie. L'année dernière, la Chambre, sur la proposition du rapporteur d'alors, M. Burdeau, avait voté la création de cinq inspecteurs régionaux destinés à assister les recteurs des cinq principales académies de province : Aix, Lyon, Bordeaux, Lille et Toulouse.

En même temps, cette création devait permettre aux inspecteurs d'Académie départementaux de ces régions de se consacrer davantage à la surveillance de l'enseignement primaire. Comme conséquence, on avait cru pouvoir décider la suppression de quinze inspecteurs primaires. Cette suppression n'ayant pas été effectuée, la commission a supprimé aujourd'hui trois des cinq inspecteurs régionaux créés l'année dernière.

Sur les frais du matériel, une réduction de 10,000 fr. a été votée, sur la proposition de M. Fernand Faure.

La question du quart colonial, pour les fonctionnaires de l'administration publique en Algérie, a donné lieu à un débat entre M. Sabatier, qui voulait entendre les députés de l'Algérie avant le gouvernement, et M. Félix Faure qui était d'avis que, la question concernant presque tous les ministères, il convenait de statuer sans retard.

Finalement, la commission a décidé de statuer dans une de ses prochaines séances.

L'amiral Krant, ministre de la marine, sera entendu demain.

### Les employés des postes et télégraphes

Paris, 18 septembre, soir.

La note suivante vient d'être envoyée aux agents des postes et télégraphes des principaux bureaux de Paris et des départements :

Chers collègues,

Samedi, 15 septembre, M. le directeur général des postes et télégraphes a reçu collectivement, mais

jolie perspective, d'autant qu'ils fichent la pègre à trente sous l'heure, et qu'ils n'ont rien à s'mettre sous les dominos les trois quart du temps.

— Alors une telle somme sera une fortune pour ces pauvres diables ?

— C'est-à-dire qu'ils me béniront, quoi ! c'est égal, j'voudrais bien avoir la main où le bourgeois qui nous paie a la poche.

— Eh ! eh ! fit en ricanant le Loupeur, on ne sait pas, peut-être irons-nous un jour ou l'autre lui faire visite.

— Ça serait une vraie idée !

— Oui, mais elle a besoin d'être creusée.

— Oui, c'est un nourrisson qu'il faut soigner !

— Comme tu dis.

— C'est toujours pour le compte de M. Romieux que nous travaillons, hein ?

Oui, en apparence !

— Comment, en apparence ?

— Oui, parce que, en réalité, bien qu'il soit en nom et passe pour le maître, le véritable patron se cache derrière lui ; j'en ai la certitude, et si je le trouve celui-là, je ne te dis que cela ; je l'ai entrevu une fois, mais pas assez bien pour le reconnaître ; j'ai bien essayé de le filer, mais il s'est méfié et m'a glissé entre les doigts comme une anguille.

— Quel malheur !

— Oui, mais je le retrouverai ; je suis presque certain qu'il doit demeurer à Passy ou à Auteuil.

— Fil-en-Quatre fit un bond sur la banquette.

— Qu'est-ce qui te prend ? deviens-tu enragé ? dit le Loupeur en ricanant.

— Non, je ne crois pas. C'est une idée qui me vient.

— Diable ! elle doit être bonne, alors ; tu as

à titre individuel, la délégation chargée de lui remettre copie de la requête votée le 30 août dernier à la salle du Commerce, délégation à la tête de laquelle se trouvait le président, M. Chanteclair.

M. le directeur général n'ayant pas voulu reconnaître aux membres présents le caractère de délégués, notre président déclara que dans de telles conditions, sa mission prenait fin. Nous étions décidés à nous retirer, M. Coulon, ayant invoqué sa qualité de chef suprême de l'administration, nous intima l'ordre de rester, ce que nous fîmes.

Plusieurs d'entre nous furent interrogés. Les questions posées par M. le directeur général n'ont porté que sur des points de détail. Nous n'avons pu obtenir de lui aucun engagement ; conséquemment, nous devons, aujourd'hui, poursuivre la suppression du système d'avancement par d'autres voies, mais nous pensons qu'en présence de l'attitude que vient de prendre la commission du budget, qui opère des réductions sur le budget des postes et télégraphes, nous devons procéder avec la plus grande énergie contre un semblable fait.

En outre, l'agence Havas annonce que, dans le budget de 1889, il reste néanmoins une somme de 1,800,000 fr. applicables au personnel. Rien n'est plus inexact que cette assertion. Vous comprendrez, dès lors, combien il importe de montrer aux représentants du pays la situation véritable qui est faite aux employés des postes et télégraphes.

Vous aurez à faire recouvrer, par le plus grand nombre de signatures possible, la protestation que nous allons vous adresser. Vous la transmettez à notre collègue M. Couty, secrétaire et trésorier, 150, rue Vanneau. La commission des finances fait un appel à tous. Il est nécessaire d'affirmer notre complète solidarité, en participant aux dépenses qu'occasionne la défense des intérêts communs.

Pour l'instant, nous vous prions, afin de montrer à M. le directeur général, ainsi qu'aux pouvoirs publics, les liens de fraternité qui unissent le personnel de Paris et celui des départements, de faire signer sans retard et de nous renvoyer l'ordre du jour suivant :

» Nous donnons notre entière adhésion aux démarches faites par nos camarades de Paris, tendant à la suppression du système d'avancement actuel, et à l'annulation du dernier tableau. Nous les engageons à continuer dans cette voie. Nous approu-

vons les revendications qu'ils pourront présenter à la commission du budget de 1889. »

Bien cordialement à vous.

La délégation.

L'issue prochaine. — Sous ce titre : « L'issue prochaine », le National, dit ce soir :

« M. Floquet pouvait imposer silence aux partis. Il a préféré devenir le prisonnier de M. Clémenceau, pour qui gouverner, c'est proscrire du gouvernement les hommes qui représentent la grosse majorité des républicains.

» Les politiciens de la rue Cadet ont été pour M. Floquet de mauvais inspirateurs et ne lui ont apporté aucune force. Il ont voulu qu'il travaillât pour une coterie ; il a travaillé pour une coterie et il a de la sorte perdu la dernière chance et la dernière occasion qui se présentaient aux républicains de la Chambre de constituer une majorité de gouvernement.

» Faisons-en notre deuil. Cette Chambre finira comme elle a commencé, par l'impuissance et dans le gâchis.

» Du moment que M. Floquet prenait M. Clémenceau pour conseil, le résultat final ne pouvait être douteux.

» Le ministère radical tombera, sur quoi ? Peu importe ! »

La question du blé. — Nous croyons savoir que le Conseil des ministres, qui se réunira aujourd'hui à l'Élysée, aura à examiner et à résoudre la question de savoir si, dans les circonstances actuelles et vu l'insuffisance de la récolte, le gouvernement doit user de la faculté qui lui est laissée par la loi de 1887, de suspendre par décret la perception du droit de 5 francs par 100 kilos édicté par ladite loi.

D'après nos renseignements, le gouvernement serait partisan de l'application immédiate de cette disposition, qui entrerait en vigueur avant la fin de la semaine.

Saint-Etienne. — La grève est actuellement générale dans tous les puits de la Compagnie de la Loire.

Cabourg. — M. Laguerre, député de Vaucluse, a fait une chute de cheval.

191 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

### LES AVENTURES

## D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XII

DANS LEQUEL REPARAISSENT DEUX DE NOS PERSONNAGES FORT PEU SYMPATHIQUES, MAIS QUI ONT CEPENDANT UNE CERTAINE IMPORTANCE ET QUE NOUS NE POUVONS NÉGLIGER PLUS LONGTEMPS.

— C'est un service extraordinaire, il y aura peut-être du chabannais.

— Ah ! diable tu crois ?

— De toi à moi, j'en suis certain ; nous avons affaire à des gens résolus qui ne bouderont pas, j'en ai peur. Seulement, garde ça pour toi.

— As pas peur ! je n'suis pas un sinve ; d'ailleurs, s'il y a des roues de derrière, ça les aidera à courir.

— Ils toucheront deux cents balles avant l'affaire, chacun ; et cent balles de gratification après, si la chose réussit comme nous l'espérons.

— Sapristi ! c'est une excellente affaire, ils ne bouderont pas devant l'ouvrage avec une aussi

prend d'étranges proportions à mes yeux ; il y a au fond de tout cela un mystère qu'il importe de découvrir au plus vite. Eh ! Fil-en-Quatre, si c'est ainsi que ce bon M. Romieux agit avec ses agents, qui sait ce qu'il nous réserve à nous autres ?

— J'vois qu'il faut se garder à carreau, car l'affaire pourrait tourner très mal pour nous, mais comment faire pour découvrir la vérité ?

— Il faut surtout être prudents et ne rien laisser deviner de nos soupçons. Je verrai, je chercherai et peut-être... Mais, laissons cela pour le moment, et fais-moi connaître ta première idée ; ta seconde m'a ouvert les yeux ; peut-être la première, bien qu'arrivant la dernière, finira de m'ouvrir l'intelligence ?

— Je ne crois pas ; cependant, si tu l'exiges ?...

— Va, parle, nous causons, n'est-ce pas ? Eh bien ! au fait, causer de cela que d'autres chose ?

— Au fait, tu as peut-être raison ; c'est toi qui m'as donné cette idée, en me disant que l'homme que tu tiens à retrouver et qui t'a échappé si habilement doit habiter soit à Passy, soit à Auteuil.

— En effet, je t'ai dit cela.

— Eh bien, l'homme que mon bourgeois me fait filer, sans que j'ai réussi encore à découvrir sa maison, doit habiter, lui aussi, dans les mêmes parages.

— Hein ? tu dis ?

— Je dis qu'il se pourrait bien, ma vieille, que nous fussions à la recherche du même individu.

— Ah ! diable ! voilà qui complique singulièrement la situation.

GUSTAVE AIMARD

A suivre.

**France et Italie.** — Il est inexact que le gouvernement italien ait adressé une note diplomatique au gouvernement français à la suite de l'abordage du bâtiment la *France* et du bâtiment italien *Sud-America*. On ne croit pas que le gouvernement italien publie un recueil des documents diplomatiques relatifs à l'affaire de Massouah.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT Compte-rendu officiel

Séance du 25 août 1888

Présidence de M. Cambres, président  
(Suite)

M. de Verninac continue la lecture de son rapport :

Avant de terminer, permettez-moi, messieurs, d'insister pour que vous vouliez bien donner à cette affaire une solution immédiate et définitive. Vous savez d'abord que l'état de la caserne actuelle, état de délabrement qui s'aggrave chaque jour, ne permet pas d'y laisser les gendarmes pendant un temps indéterminé.

Mais il ne faut pas oublier que le département l'a vendue et que, bien qu'il ne soit lié que conditionnellement envers l'acquéreur, ce dernier pourrait trouver dans des attermolements indéfinis une raison de demander et peut-être d'obtenir la résiliation de son engagement. Il est nécessaire, croyons-nous, de ne pas perdre de vue cette éventualité qui, si elle venait à se produire, constituerait pour le département un très sérieux embarras.

En conséquence, votre commission des travaux publics vous propose :

1° De repousser l'offre nouvelle de M. Iches ;  
2° D'accepter l'offre du Conseil municipal de Cahors telle qu'elle résulte de ses délibérations des 31 mars et 24 août 1888 ;

3° De décider la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie dans l'enclos Minihot ;

4° D'approuver les plans et devis présentés par M. l'architecte départemental ;

5° D'autoriser M. le Préfet à prendre possession du terrain et à faire exécuter les travaux dès qu'il aura réalisé les ressources nécessaires à cet effet.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Deloncle, Cuniac, Roques, Cambres, Relhié, Delpont, le Préfet et de Verninac, M. Cuniac dépose sur le bureau du Conseil une demande de scrutin public au sujet de l'emplacement à donner à cette caserne.

Ont voté pour l'emplacement Iches : MM. de Lamaze, comte Murat, Roques, Deloncle, baron Dufour, comte de Turenne et Cuniac.

Ont voté pour l'emplacement Minihot : MM. Dufournieux, Talou, Pradines, Vival, de Verninac, Pauliac, Rozières, Delpont, Brugalières et Cambres. — Bulletin blanc : MM. Bergon, Béral, Lachèze et Mayzen.

En conséquence, l'emplacement est adopté.

Une autre demande de scrutin public est déposée sur le bureau au sujet des propositions de la commission des travaux publics concernant cette caserne.

Ont voté pour l'adoption des propositions de la commission : MM. Dufournieux, Cambres, Pradines, Talou, Lachèze, de Verninac, Pauliac, Rozières, Delpont, Brugalières, comte de Turenne, Vival, Mayzen.

Ont voté le rejet des propositions de la commission : MM. Cuniac, baron Dufour, comte Murat, de Lamaze, Roques, Deloncle.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées.

La séance est levée à midi.

La séance est reprise à 2 heures.

Sont présents tous les membres du Conseil, à l'exception de MM. Vaissié, Calmeilles, Bouyé et Faurie, excusés.

Au nom de la commission des finances, M. de Lamaze s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Votre commission, considérant que les motifs qui nous ont déterminé, les années précédentes, à refuser le répartition du principal de l'impôt foncier entre les trois arrondissements existent toujours, vous propose, à l'unanimité de ses membres, de prononcer le même refus pour 1889. » — Adopté.

M. Roques, rapporteur de la même commission, propose de voter en principe le crédit de 4,700 fr. demandé en vue de l'élargissement de la traverse de Gramat, chemin de grande communication n° 55, et de décider que cette somme sera inscrite à un prochain budget, faute de ressources disponibles en ce moment.

M. Calmon dit que la commune de Gramat a fait de grands sacrifices pour l'élargissement de cette traverse, et qu'il est regrettable que la commission des finances n'ait pu faire entrer dans le budget actuel une somme relativement modeste.

M. Roques répond que la commission l'a beaucoup regretté, mais que les finances du département n'ont pas permis de donner satisfaction complète à cette demande.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

Le même rapporteur propose de répartir de la manière suivante le crédit de 531 fr. 66, disponible du budget rectificatif de l'instruction publique, savoir :

1° Supplément de crédit pour paiement de bourses à l'école normale d'institutrices à Montauban.....	200 fr.
2° Matériel destiné aux examens d'instruction primaire.....	100
3° Frais de déplacement des instituteurs et institutrices.....	231 66
Total.....	531 66

Quant aux 200 fr. proposés par M. le Préfet, à titre d'indemnité au secrétaire du conseil départemental de l'instruction publique, M. le rapporteur propose le rejet, une somme suffisante étant inscrite au budget pour assurer ce service. D'ailleurs, il ne reconnaît pas l'utilité de cette dépense et est d'avis qu'il y a lieu de prier M. le Préfet de ne plus compter à l'avenir cette somme de 200 francs dans ses propositions budgétaires.

Ces propositions sont adoptées.

Au nom de la commission des finances, M. Pauliac propose :

1° De voter un crédit de 150 fr. destiné à l'établissement d'un escalier de service à l'hôtel de la sous-préfecture de Figeac. — Adopté ;

2° De voter la somme de 120 fr. pour l'installation de deux poêles dans la salle d'audience du palais de justice de Figeac en exprimant le désir que cette installation ne soit que provisoire et que le calorifère soit réparé ou remplacé, qu'il y ait lieu ou non de s'occuper de la responsabilité de l'entrepreneur. — Adopté ;

3° De voter en principe une somme de 600 fr. pour élever à 2,000 fr. le crédit de 1,400 fr. reporté au budget de 1889 en vue du dégagement du palais de justice de Figeac et de prier M. le Préfet d'inscrire cette somme de 600 fr. dans ses propositions budgétaires de 1890. — Adopté.

M. le comte de Turenne dit que, par suite de la mort de M. Frayssé, les 2,000 fr. affectés au canton de Lacapelle-Marival pour chemins vicinaux de toute catégorie, sont restés sans emploi. Il propose de répartir cette somme à toutes les communes du canton au prorata de la population. — Adopté.

M. le président propose de répartir les 2,000 francs disponibles affectés au canton de Castelnaud pour chemins vicinaux.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Pradelle, Calmon, le Préfet, Vival, Béral et Deloncle, le Conseil ajourne cette question au mois d'avril.

M. de Pradelle, rapporteur de la commission des travaux publics, propose la résolution suivante :

« Le Conseil général est d'avis que, conformément à la demande du sieur Costes, propriétaire à Bretenoux, il soit pris, par l'autorité compétente, un arrêté général applicable à la petite voirie contenant l'énumération des travaux considérés comme confortatifs, ainsi que ceux réputés ne pas l'être, et renvoie la demande du sieur Costes à M. le Préfet du Lot pour telle suite que de droit. » — Adopté.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Brugalière fait le rapport suivant :

Messieurs,

M. le Préfet a communiqué à l'assemblée départementale une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, en date du 1<sup>er</sup> août 1888, relative à la réforme de la législation vicinale.

A l'appui de cette circulaire, il a été annexé un questionnaire auquel nous devons répondre.

Vous connaissez, messieurs, cette importante question de l'assiette de la prestation, et je n'ai, dès lors, pas besoin de vous en faire l'historique. Je me bornerai à vous faire connaître les propositions de la commission ; elles sont les suivantes :

1° Il y a lieu de déclasser les diverses catégories de voies nationales, départementales et vicinales ;

2° Il convient, dans chaque département, de confier à un seul service la construction et l'entretien des routes nationales, départementales et des chemins vicinaux ;

3° L'entretien de ce réseau unique ne doit pas être mis à la charge exclusive du département ;

4° L'Etat doit contribuer à son entretien pour les routes nationales dans les proportions de leur surface, et les communes doivent continuer à contribuer sous forme de contingents ;

5° Il n'y a pas lieu de supprimer la taxe des prestations et de la remplacer par d'autres ressources, mais il conviendrait d'en élargir la base en y soumettant les veuves et les mineurs payant un impôt personnel et qui se trouveraient dans une situation de fortune permettant aux répartiteurs de leur appliquer la taxe.

Ces propositions sont adoptées.

(A suivre).

**Bourses.** — Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que des bourses d'internat, établies au moyen des fonds de la succession Galdemar, sont vacantes au lycée Gambetta.

Ne seront admis à concourir que les élèves déclarés admissibles par la commission instituée par M. le ministre de l'instruction publique, pour l'obtention des bourses dans les lycées.

Les candidats devront produire, en outre, à l'appui de leur demande :

Leur acte de naissance ;  
Le certificat d'étude, délivré par le directeur de l'établissement dont ils suivent les cours.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au 27 septembre courant.

**Lycée Gambetta.** — M. Mancini, chargé de cours (2<sup>e</sup> classe) d'enseignement spécial (lettres), au lycée de Toulon, est chargé de cours d'enseignement spécial au lycée de Cahors en remplacement de M. Brubat, nommé censeur à Mont-de-Marsan.

— M. Audemard, chargé à titre de suppléant des fonctions de professeur chargé de cours de rhétorique au lycée de Cahors, est nommé professeur de sixième au lycée de Nîmes (6<sup>e</sup> classe).

**Rentrée des classes.** — La rentrée des classes, au lycée Gambetta, est fixée au lundi 1<sup>er</sup> octobre, à 8 h. du soir, pour les internes.

— Au cours secondaire des jeunes filles, la rentrée est fixée au mardi 8 octobre. S'adresser à M<sup>lle</sup> Pader, directrice des cours, maison Caviolle.

**Enseignement secondaire spécial.** — M. Durand Lapie, professeur pour l'enseignement secondaire spécial (lettres) au lycée de Foix, est nommé professeur au lycée de Montauban.

Avant de rentrer dans l'enseignement, M. Durand Lapie faisait partie du barreau de Cahors.

**Economat.** — M. Bannet, de Gourdon, économiste stagiaire à l'école normale de Perpignan, a été nommé économiste à l'école normale de Bourg (Ain).

**Une association fraternelle des anciens élèves du collège des Petits-Carmes à Cahors,** est en voie d'organisation ; cela résulte d'une circulaire d'un comité qui a nommé pour son président, M. Ed. Lazarrigue, avocat, pour son vice-président, M. l'abbé Albessard, chanoine, pour son secrétaire, M. Autefage, docteur en médecine, et pour son trésorier, M. Arène, notaire.

**Promotion.** — M. Soula, élève sortant de l'école militaire de Saint-Cyr est promu sous-lieutenant et affecté au 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, en remplacement de M. Couteau. M. Soula prendra rang à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

**Notariat.** — M. Delmas, a été nommé notaire à Payrac, en remplacement de M. Carriol.

**Artillerie.** — A la liste des jeunes gens du Lot sortis de l'Ecole polytechnique comme sous-lieutenants d'artillerie, il faut ajouter M. Vernhol, de Figeac.

**Vol et arrestation.** — On a arrêté, ces jours derniers, à Cahors, l'auteur d'un vol commis, il y a quelque temps déjà, au préjudice des Sœurs de Saint-Daunès.

Les religieuses avaient quitté la maison depuis la veille, quand un individu, passant dans cette commune, s'y arrêta et demanda des renseignements sur les habitudes des Sœurs.

Le lendemain, on constatait le vol. On était entré avec effraction, tous les meubles avaient été fouillés, bouleversés, et une somme de 60 francs avait disparu.

La curiosité de l'individu, qui avait demandé des renseignements si précis sur les Sœurs, donna l'éveil aux habitants de Saint-Daunès, qui fournirent son signalement à la gendarmerie de Montcuq.

Quoique s'étant fait raser, et malgré ses habits neufs, le voleur a été découvert à Cahors par le parquet de cette ville.

Il a été reconnu, malgré toutes ses précautions, par les personnes qui l'avaient vu à Saint-Daunès la veille ou le jour du vol.

**Succès musicaux.** — Au concours musical de Sarlat, l'*Orphéon Gourdonnais* a obtenu, dans la troisième division, première section, le premier prix de lecture à vue, une médaille de vermeil.

La *Fanfare de Souillac* a obtenu, dans la deuxième division, deuxième section, le premier prix de lecture à vue, une médaille de vermeil grand module.

Dans le concours d'exécution, l'*Orphéon Gourdonnais* a obtenu le deuxième prix une médaille de vermeil.

La *Fanfare de Souillac* a remporté le prix de sa division, une palme de vermeil.

Au concours d'honneur, l'*Orphéon Gourdonnais* a encore remporté un deuxième prix et conquis une médaille de vermeil.

La *Fanfare de Souillac* n'est pas restée en arrière, et a remporté le premier prix.

**Fatale plaisanterie.** — On télégraphie de Vigeois (Corrèze) :

Un engagé volontaire au 14<sup>e</sup> de ligne, sentinelle à la poudrière du Jargassou, près Vigeois, avait été trouvé endormi par un caporal qui venait probablement le relever.

Le caporal, voulant faire une plaisanterie, s'est emparé du fusil qu'il ne croyait pas chargé, a visé son camarade à la tête, pressé sur la détente, et le coup est parti.

Le malheureux soldat a eu la tête traversée. La victime est de Gramat (Lot).

Rendre le désespoir du caporal serait chose impossible. Il a dit-on, on peu perdu la raison et refuse toute nourriture.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### EXCURSIONS

Aux Stations Hivernales et Balnéaires des PYRÉNÉES

Des billets d'Aller et Retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les Stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour :

Arcachon, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Biarritz, Hendaye, Larous-Eaux-Bonnes, Pierrefite-Nestales, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Argelès-Vieuzac, Ax, Salies-de-Béarn, Saint-Girons, Ussat-les-Bains.

Durée de validité : 10 jours non compris les jours de Départ et d'arrivée.

Tout Billet d'aller et retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller et au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de cinq jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

### BILLETS D'ALLER ET RETOUR

DE FAMILLE

Pour les STATIONS des PYRÉNÉES et du Golfe de Gascogne

Les billets d'Aller et Retour de famille, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et du Midi, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

TOUTE L'ANNÉE

Pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guethary, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1<sup>er</sup> MAI au 31 OCTOBRE

Pour Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Hendaye, Larous, (Eaux-Bonnes, Eaux-Chaudes), Pierrefite-Nestales (Cauterets), St-Girons (Aulus) et Ussat-les-Bains.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes.....	25%
— 4 —.....	30%
— 5 —.....	35%
— 6 — et plus.....	40%

DURÉE DE VALIDITÉ 33 JOURS

Non compris les jours de départ et d'arrivée. La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours moyennant le paiement de chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de Famille.

### Une machine démonstrative.

— M. Marty, horloger-mécanicien à Capdenac-Gare (Aveyron), vient de construire, à l'usage des écoles, une machine démonstrative pour faire comprendre aux élèves de quelle manière agit la vapeur dans les organes mécaniques.

Cette pièce, que nous avons vu fonctionner, est montée sur un bâti de 36 centimètres de longueur et sur 17 de largeur ; le cylindre et la boîte de distribution sont en verre, combinaison qui permet de bien voir la distribution de la vapeur et son agissement sur le piston.

Elle est disposée avec changement de marche, et, par un perfectionnement particulier, lorsqu'on a disposé la marche en avant, on ne peut la faire tourner en arrière.

Cette machine, qui est d'un ajustage parfait, a été déjà acceptée par une grande maison de Paris. Elle est appelée à rendre d'utiles services dans les établissements scolaires.

Nous ne saurions trop engager MM. les chefs d'établissement à faire l'acquisition de cet appareil, qui a sa place toute marquée dans tous les cabinets de physique.

**Empoisonnement par les champignons.** — On télégraphie d'Avègues, 14 septembre :

« La petite commune d'Aibes, notre arrondissement, vient d'être le théâtre d'un accident terrible. Un cantonnier nommé Jules Leleu et sa femme étaient allés dimanche, ramasser des champignons suivant leur habitude; et le soir, eux et leurs cinq enfants mangèrent le produit de leur récolte. Quelques heures après, tous ressentirent des symptômes d'empoisonnement. Le père n'a pas tardé à succomber dans d'horribles souffrances. Puis, trois enfants sont morts successivement, et deux autres ont expirés au bout de quelques heures; la mère seule a survécu. »

**Nos vignobles.** — Nous lisons dans le Figaro :

D'une enquête confiée par la Société d'agriculture à M. Châtin, il résulte que nos plans français peuvent prospérer malgré le phylloxéra, la mildew et le black-rot. Il suffit de leur donner un engrais spécial composé de sels ammoniacaux, de chaux, de potasse et de phosphore à l'état libre. On fait aussi subir à la vigne une taille spéciale.

Le vignoble soumis aux investigations de M. Châtin se trouve à quelques kilomètres de Lyon, sur la lisière du département de l'Isère. Au milieu d'un pays complètement ravagé, ce vignoble apparaît superbe de végétation. Les sarments porteurs de fruit sont d'une puissance anormale, les feuilles d'une abondance et d'une épaisseur inusitées. Les grappes magnifiques atteignent le poids d'un kilogramme.

Cette vigne si prospère porte le phylloxéra sur ses racines; elle n'a point subi l'atteinte du mildew. Le black-rot s'est fixé sur quelques grains; ceux-ci sont tombés, et la grappe s'est développée d'avantage.

Ce traitement n'est donc point destructeur du phylloxéra; il a pour effet de communiquer aux ceps une vitalité qui leur permet de résister au phylloxéra et de fructifier heureusement, malgré le mildew et le black-rot. Il fournit le moyen de conserver nos plants français, bien supérieurs aux plants américains pour la qualité du vin récolté. Les plants américains ne pourraient jamais donner nos crus de Bordeaux, de Bourgogne, de Champagne.

**Les cailles.** — La chasse à la caille est une des plus amusantes qu'il soit donné à un vrai disciple de saint-Hubert de « cultiver. » Cet oiseau, essentiellement de passage, qui pèse généralement de sept à huit onces, appartient à l'espèce des perdrix, et sa longueur totale est de sept pouces sur quatorze d'envergure.

Les cailles nous viennent d'Afrique; elles arrivent en Europe au mois d'avril et au mois de mai, suivant que le printemps est plus ou moins avancé.

Ces jolies bêtes traversent la mer en sept ou huit heures et on en trouve la preuve dans la nourriture contenue dans leur jabot.

Avant l'ouverture de la chasse, les cailles que l'on trouve dans les blés, où elles nichent, se sont nourries de cailles vertes. Leur ponte est de douze à quinze œufs.

A l'époque de l'arrivée des cailles, les bords de la méditerranée, ceux qui sont en vue de Marseille, sont souvent couverts de cailles, et les chasseurs méridionaux s'y rendent, en cachette, pour y faire des parties qui durent souvent plusieurs jours.

Ces chasses sont souvent très abondantes, particulièrement lorsque le vent souffle du Midi; c'est le seul qui nous amène cet oiseau. Généralement, les cailles sont d'une grande maigreur.

La véritable chasse se fait en août et septembre. On trouve les cailles alors dans les chanvres, les sainfoins, les luzernes et particulièrement dans les champs de sarrasin, dont la récolte est tardive.

La vraie méthode de chasser cet oiseau, c'est d'avoir un excellent chien, un fusil propre et des cartouches chargées de peu de poudre et beaucoup de plomb pointu n° 10.

Une caille bien grasse, plumée avec soin, bardée de lard et entournée de feuilles de vigne, rôtie à point et servie brûlante, est un manger délicieux.

C'est l'ambrosie du gourmand.

**Salaison des regains.** — Dans le cas où vos regains sont encore un peu humides quand, pour un motif ou pour un autre, vous

êtes obligé de les serrer, il faut les saler au moment même où vous les emmagasinez. A cet effet, on répand le sel grossièrement pulvérisé sur cette couche, à mesure qu'on monte le tas. Dans ce cas la proportion est de 1 pour cent environ du poids du fourrage. Le sel disparaît rapidement, dissous par l'humidité que dégage le regain, et, en le pénétrant et en prévenant sa décomposition, il lui communique une saveur qui plaît à tous les animaux.

Si vous ne craignez pas que votre regain s'altère dans la grange, et s'il n'a que perdu de sa saveur sous l'influence des pluies, il me paraît préférable de ne le saler qu'au moment de le faire consommer; la dépense du sel peut, dans cette circonstance, être réduite de moitié.

Dans l'un et l'autre cas, vous devez faire usage de sels dénaturés ou exempts de droits, qui coûtent 9 francs les 100 kilog. Ajoutons que le sel augmente la valeur nutritive du regain, excite l'appétit des animaux, favorise l'engraissement et pousse à la production du lait.

**Variétés**

**Les huîtres**

Le mois de septembre ramène sur nos tables l'huître, l'huître savoureuse, apéritive et digestive. On sait, en effet, que chez nous, la pêche des huîtres est libre du 1<sup>er</sup> septembre au 30 avril, — les mois avec des r. Ce sont les préfets maritimes qui fixent, par des arrêtés, les époques d'ouverture et de clôture de la pêche, qui est interdite avant le lever et après le coucher du soleil.

Néanmoins, en été, on voit arriver des huîtres sur les marchés de Paris, de Londres et de Hambourg, et on les mange sans s'inquiéter des quantités énormes de frai qui sont ainsi perdues. Pour que les lois sur la pêche eussent quelque effet, il faudrait qu'une sévère police des marchés vint à leur aide.

L'huître est-elle nutritive? est-elle digestive? Les uns disent oui, les autres non. L'huître a toutes les qualités, répond Brillat-Savarin. Ce qui est incontestable, c'est que les huîtres renferment de l'albumine, de la graisse, des filaments musculaire, de la matière gélatineuse, de la créatine que ses propriétés nutritives ne peuvent être contestées. Les expériences de Payen ont démontré que seize douzaines de ces mollosques renferment 312 grammes de protéine, quantité suffisante pour la nourriture quotidienne d'un homme adulte.

Dans les contrées où l'usage des huîtres est depuis longtemps répandu, on les regarde comme une nourriture très salutaire pour les convalescents et les personnes affaiblies. Ce qui prouve que les huîtres sont d'une digestion facile, ce sont les quantités fabuleuses que les gourmets émérites ont pu en absorber.

Le maréchal Junot avait l'habitude de consommer chaque matin trois cents huîtres avant son déjeuner, et cela tant que la saison durait. L'empereur romain Vitellius allait jusqu'à douze cents!

Rappelons que l'empereur Guillaume pris une douzaine d'huîtres et un doigt de vin de Champagne deux ou trois heures avant sa mort.

Les chiffres empruntés à la statistique montrent mieux que ne pourraient le faire de longs raisonnements, l'importance qu'a le commerce des huîtres. De toutes les villes du monde, c'est encore Paris qui en fait la consommation la plus considérable. La valeur de cette consommation, qui a été en 1853 de 1.641,359 fr., en 1859 de 2,186,000 francs, est actuellement de plus de 4 millions environ. Le nombre des huîtres qui se consomment chaque année à Paris dépasse cent millions.

Les huîtres se mangent le plus communément crues et vivantes. On l'avale avec ou sans assaisonnement. Le meilleur de tous, du reste, est l'eau qu'elles contiennent. En France, nous évitons avec soin de renverser cette eau, on l'absorbe en même temps que le corps du mollusque. En Angleterre, on la transvase et on ajoute soit du jus de citron, soit du gros poivre. En Bretagne, on mange les huîtres avec une sauce faite de vinaigre blanc, de poivre et d'ail pilé. Mais les véritables amateurs voient dans tous ces assaisonnements autant d'hérésies.

Ce qu'ils admettent, c'est l'addition d'une boisson généreuse. On choisit presque universellement le vin blanc de Chablis qui, par sa finesse, son corps et son parfum, s'associe parfaitement au goût de l'huître. Mais on boit aussi du champagne, du bordeaux, du bourgogne, etc. Le vin n'est pas nécessaire d'ailleurs; les Anglais et les Américains boivent du porter.

Mais l'huître ne se mange pas seulement vivante. L'art culinaire lui a fait subir une foule de métamorphoses. On a la soupe aux huîtres, la choucroute aux huîtres, le paté d'huîtres, la sauce aux huîtres, l'huître rôtie et autres plats dont les recettes sont empruntées surtout à la cuisine américaine.

A Calais, il y a, pendant la saison, cinq bateaux huîtriers occupés à la pêche où ils recueillent, en moyenne, de 600,000 à 700,000 huîtres, qui se vendent d'ordinaire de 35 à 40 fr. le grand mille (1,240). On compte à l'île Ré près de 2,000 ouvriers occupés par l'industrie huîtrière.

Les parcs de Marennes produisent annuellement plus de 50 millions d'huîtres valant de 1 fr. 50 à 6 fr. le cent.

En Angleterre, il arrive chaque année sur le marché aux poissons de Londres, environ 500 millions d'huîtres. La vente dans les rues de Londres atteint 130,000 boisseaux de 30 litres chacun.

Mais c'est surtout dans l'Amérique du Nord que les huîtres donnent lieu à un immense trafic. Les centres principaux sont Richemond où il s'en vend annuellement 1,050,000 boisseaux; Baltimore 4,000,000; Philadelphie 3,000,000; New-York 7,000,000, etc. Comme l'on compte, en moyenne, 200 huîtres par boisseau, on arrive pour la consommation totale au chiffre incroyable de plus de 4 milliards de ces mollosques.

C'est Baltimore qui approvisionne les Etats-Unis de l'Ouest. Du milieu de septembre au milieu de mai elle expédie un million de boisseaux. La ville occupe 500 bateaux pêcheurs, 3,000 employés uniquement adonnés au commerce des huîtres. Les capitaux engagés dans cette industrie s'élèvent à 10,600,000 fr. Beaucoup de marchands d'huîtres de Baltimore sont millionnaires, entre autres le célèbre Malby, qui est parvenu, en partant du commerce de détail, à faire une fortune presque royale.

On rencontre les huîtres dans presque toutes les mers; mais les bancs les plus célèbres sont ceux de la côte occidentale de la France: du rocher de Cancale, presque épuisé, de la baie d'Arcachon, de Marennes, de l'île Chauzet, de Fouras, de Doukerque, etc. La Hollande, la Belgique, l'Angleterre le nord de l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, les mers de la Turquie et de la Grèce, ont aussi des bancs d'huîtres estimées. On en rencontre également à Paris, dirait-on irrespectueux.

**Terminons par l' anecdote obligatoire.**

Une de nos artistes les plus méchantes était un superbe collier de perles, présent d'un de ses adorateurs :

— Que d'huîtres il a fallu pour fournir un pareil collier! remarqua quelqu'un.

— Oh! répondit-elle en souriant, il en a fallu qu'une.

**BOURSE.** — Cours du 19 septembre 1888.

3 0/0.....	83 35
3 0/0 amortissable (nouveau).....	86 85
4 1/2 0/0 1883.....	105 80
Actions Orléans.....	1,348 75
Actions Lyon.....	1,340 00
Action Panama.....	274 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	403 00
Obligations Lombardes.....	305 00
Obligations Saragosse.....	357 50

**Depuis 3 ans**

Le Dorat (Haute-Vienne), le 4 juin 1887. — Depuis trois ans, je souffrais de maux d'estomac après les repas; j'avais aussi souvent des douleurs dans les reins; après avoir pris deux boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, j'ai obtenu un soulagement considérable. Ferdinand Perrin. (Signature légalisée.)

**GRANDS ARRIVAGES**

**De Raisins du Roussillon**

M. PLAYOUS, négociant en vins à Cahors, rue de la Chantrerie, ancien Chai de M. Pougé, a l'honneur d'informer tous ceux qui voudront faire leur vin, qu'il va recevoir des raisins extra du Roussillon et des meilleurs côteaux. Chaque acheteur peut déjà se rendre compte de la qualité de ces beaux raisins qui sont exposés chez lui.

Il garantit que le vin fait avec ces raisins extra pèsera 12 degrés, il les vendra trente-cinq francs les cent kilos, il a aussi le beau raisin des plaines de ces mêmes contrées, ce vin pèsera de 9 à 10 degrés et les vendra trente francs les cent kilos, le tout à domicile et au comptant.

On pourra en achetant ces raisins, les plus beaux et les meilleurs de tous nos vignobles français, faire des « demi-vins » et « piquettes » à volonté.

Les commandes sont reçues dès aujourd'hui chez M. Playous.

**Sucrage des vendanges**

Conformément aux dispositions du décret du 22 juillet 1885, M. le Directeur des Contributions indirectes nous a donné, comme l'an dernier, l'autorisation d'ouvrir dans nos magasins, situés à Cahors, rue de la Liberté, un dépôt de sucre destiné au sucrage des vendanges.

En conséquence, nous livrons avec la réduction des droits, aux propriétaires et vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucre dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

On trouvera aussi dans nos entrepôts, des raisins secs nouveaux de premier choix

Ainsi que les sucres de maïs, à la marque *Grappe de Raisins*.

J. CANGARDEL et FILS.

**NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE**  
A dix centimes

**DERNIERS VOLUMES PARUS :**  
CARLYLE : Les Hommes de la Révolution française. — Carlyle est un des plus célèbres écrivains anglais. Ses études sur la Révolution française se distinguent par une profondeur de vue et une vigueur de style extraordinaires. Un volume : 10 centimes.

Les Chansonniers Français. — On ne trouvera pas seulement dans ce recueil des œuvres de Béranger, Dupont, Désaugiers, et autres chansonniers célèbres, mais aussi des refrains populaires, chants de paysans, d'ouvriers, de marins, tirés de toutes les provinces de France, ayant un cachet d'originalité et une saveur naïve que des compositeurs ne pourraient égaler. Un volume : 10 centimes.

HOFFMANN : Les Frères de Sérapion. — Un des plus dramatiques récits du fameux conteur allemand. C'est un mélange de vérité et de fantastique propre à intéresser les plus blasés et à émouvoir les plus sceptiques. Un volume : 10 centimes.

Contes Chinois : Les Hirondelles blanches. Les Pivoines. un volume : 10 centimes.

MARK TWAIN : La Grenouille sauteuse. Le vol de l'Éléphant blanc. — Mark Twain, célèbre en Amérique, est trop peu connu en France. Nous mettons au défi qui que ce soit de lire, sans rire jusqu'aux larmes, un seul de ses récits. Un volume : 10 centimes.

Ces volumes sont en vente au prix de 10 centimes chez tous les libraires et marchands de journaux et dans les gares.

LE DICTIONNAIRE GAZIER, tout récemment publié par la librairie A. Colin et C<sup>o</sup>, a déjà remplacé dans les classes, comme sur les tables de travail, les dictionnaires jusqu'ici en faveur. L'auteur, M. A. Gazier, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, n'y donne pas seulement un vocabulaire très correct des mots usuels de notre langue, avec prononciation et étymologie (lorsqu'il y a lieu de les indiquer), définition précise synonymes et contraires, exemples; on y trouve en outre un millier d'articles encyclopédiques se rattachant à l'agriculture, aux sciences, à l'histoire, à la géographie, à l'hygiène, à l'industrie, à la législation, à la vie pratique. Les objets peu connus sont figurés en des vignettes très finement exécutées avec légendes; les termes techniques, groupés méthodiquement, sont expliqués par des figures d'ensemble. On y compte en tout 700 gravures et 19 cartes.

Le « Dictionnaire Gazier » forme un volume in-12 de 800 pages, portatif, d'une impression très soignée, sous une reliure en toile élégante et solide, tranches rouges (Prix : 3 fr. 30).

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 33, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, Éditeurs  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Cartes-Forces, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHÈQUE CERTAIN DE FRANCE D'ACQUITTEMENT.  
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**DENTS ET DENTIERS**

*Perfectionnés Garantis*

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

**GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÈVRES**  
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes; redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**AUDOUBERT**

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux Établissements d'Éducation du Lot et de la Corrèze

**16, rue du Maréchal Brune, 16**

**à BRIVE**

**Poudre Dentifrice Alcaline - Elixir Leucodonte**  
PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS  
Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

NOTA. — M. AUDOUBERT engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

**ETUDE**

De M<sup>e</sup> Georges DELBREIL, licencié en droit avoué près le tribunal civil de Cahors.

**VENTE**

SUR  
**Saisie immobilière**

**ADJUDICATION**

Fixée au **vingt-sept octobre** prochain

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> David, huissier à Lauzès, en date du dix-huit juillet dernier, dénoncé le vingt-un dudit mois de juillet et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-quatre dudit mois de juillet volume 124 numéros 27 et 28.

Il a été procédé :  
A la requête de M. Camille Valéry, propriétaire, sans profession, habitant et domicilié de la commune de Livernon ;

Lequel a constitué aux fins des présentes, M<sup>e</sup> Georges Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, cours de la Chartreuse, numéro 10.

Sur la tête et au préjudice de dame Françoise Viguié et du sieur Jean Coldefy, son mari, pris pour la validité, habitants et domiciliés autrefois à Espédaillac et aujourd'hui de la commune de Blars, à la saisie réelle des biens ci-après désignés.

**BIENS**

SAISIS ET A VENDRE

1<sup>o</sup> Une vigne, située au lieu dit de Combélous,

commune de Blars, formant le numéro 285, section D du plan cadastral de ladite commune de Blars, d'une contenance approximative de dix ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-deux centimes.

2<sup>o</sup> Une terre labourable, située au lieu dit Combélous, même commune de Blars, formant le numéro 286 section D du plan cadastral, d'une contenance approximative de dix-neuf ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de soixante-quatorze centimes.

3<sup>o</sup> Une maison, sise au lieu dit Combélous, formant le numéro 287 section D, dudit plan cadastral, septième classe, d'un revenu de deux francs.

Cette maison est bâtie en pierres et couverte en tuiles crochets et en pierres plates. Elle est à deux tombants d'eau. Elle se compose d'une pièce au rez-de-chaussée, laquelle est éclairée par une porte et une petite fenêtre, toutes les deux du côté du levant, elle confronte de tous côtés avec patus du saisi et avec chemin public.

4<sup>o</sup> Le sol de maison, patus et grange, sis au lieu dit Combélous, formant le numéro 287 section D dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de un are, quarante centiares, première classe, d'un revenu de quarante-deux centimes ;

Cette grange est bâtie en pierres moellons, et couverte en pierres plates sarment et en chaume, sa porte d'entrée est au levant. Cette grange est à deux tombants d'eau, elle confronte de tous côtés avec patus du saisi.

5<sup>o</sup> Une terre labourable, située au lieu dit Combélous, formant le numéro 288 section D dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de trente ares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de deux francs cinq centimes.

6<sup>o</sup> Une terre labourable, située au lieu dit Combélous, formant le numéro 289 section D dudit plan cadastral, d'une contenance approximative de quatre ares, troisième classe, d'un revenu de trente-six centimes.

7<sup>o</sup> Un jardin, situé au lieu dit Combélous, formant le numéro 290 section D du plan cadastral, d'une contenance approximative de

soixante-dix centiares première classe, d'un revenu de vingt un centimes.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés sont situés sur le territoire de la commune de Blars, canton de Lauzès-du-Lot, arrondissement de Cahors département du Lot.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des biens ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le treize courant et l'adjudication desdits biens a été continuée au vingt-sept octobre prochain.

En conséquence, l'adjudication desdits biens saisis, aura lieu le **vingt-sept octobre** prochain, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle sera faite en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci. . . . . 10 fr.  
En sus des charges.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable :

Cahors, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant,

Signé : G. DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le . . . . . septembre mil huit cent quatre-vingt-huit, F<sup>o</sup>

C<sup>o</sup> Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : BOUDET.

**RÉPUBLIQUE ARGENTINE**

**GOVERNEMENT DE CORDOBA**

Emprunt **6 0/0** de 50.000.000 fr. (Loi du 3 août 1888).

**100.000** obligations de Fr. 500 ou L. 20

Remboursables à Paris, Bruxelles, Londres, en **33 ans** ou plus tôt

Tirages : Septembre — Remboursement : Octobre  
Revenu annuel : **30** fr. ou **1** L. st. 3 sh.  
payables semestriellement (Avril-Octobre)  
**à Paris, Bruxelles, Londres**

Le gouvernement de la province prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer

Le produit de l'emprunt est destiné pour p. **8.500.000** au paiement d'actions de la Banque de Cordoba ; pour p. **1.000.000** à la fondation d'une Banque Hypothécaire Provinciale et, pour le solde, à des travaux d'utilité publique.

L'Emprunt est garanti spécialement et par privilège : par 15.000 actions anciennes de la Banque de Cordoba appartenant au Gouvernement et par 85.000 actions nouvelles qu'il va souscrire ; par les bénéfices de la Canquo Hypothécaire à créer ; par les revenus généraux du Gouvernement.

Ces 100.000 actions seront déposées à la Banque provinciale de Cordoba jusqu'au remboursement du présent Emprunt.

Prix d'émission : **482 f. 50** (jouiss<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> octob. 1888 ramené, si on se libère à la répartition, à **480** fr.

On paie :  
En souscrivant. . . . . **50**  
A la répartition du 1<sup>er</sup> au 6 octobre 1888. . . . . **100**  
Du 5 au 10 novembre 1888. . . . . **450**  
Du 5 au 10 décembre. . . . . **482 50**

Le placement ressort ainsi à **6,25 0/0** sans compter la prime de remboursement.

On souscrit : **Jedi 20 Septembre 1888**

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, 14, rue Bergère.  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence, à Paris.  
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, Rue de la Victoire, à Paris.

Les titres seront inscrits à la cote officielle de Paris et de Bruxelles

Renseignements Statistiques et Administratifs.

**1889**

**CALENDRIER**

**DU LOT**



Prix : 50 centimes.

EN VENTE :

Chez Édouard DELSAUD, libraire-éditeur  
RUE DE LA MAIRIE. — CAHORS

Notice sur le Château de Roussillon.

DONNE TRÈS EXACTEMENT LES FOIRES

Prévisions du temps d'après Nostradamus.

**IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE**  
(Maison fondée en 1855)  
**5 Médailles**

**A. CASTANET**

79, Boulevard Gambetta, 79  
**CAHORS**

Impressions administratives, commerciales et artistiques. — Dessin et Gravure. — Travaux de luxe. — Billets de mariage et de naissance.

**SPÉCIALITÉ DE CARTES DE VISITE**  
Papeterie et Fournitures de Bureau

**Plan de Cahors. — Carte du Lot**

**GAZ DE CAHORS**

**VENTE DE CHAUX**

Chaux pour la construction (l'hectolitre) **1 fr. 10**  
Chaux pour amendements id **0 33**

**PRIS A L'USINE A GAZ**

**Établissement Hydrothérapique**

**CHEZ M<sup>ME</sup> SABATIÉ**

CAHORS, 6 — Allées Fénelon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

**TARIF :**

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble. . . . .	1 fr.	Bain simple . . . . .	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers. . . . .	2 fr. 50	Bains médicamenteux. . . . .	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc. . . . .	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels. . . . .	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc. . . . .	1 fr. 50

**Linge compris.**

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

Maison spéciale d'Accouchement  
DIRIGÉE PAR  
**M<sup>me</sup> Angèle Raymond Gérardgeorge**  
Maîtresse Sage-Femme  
Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)  
**PREND DES PENSIONNAIRES**  
Guérison radicale des Maladies de Matrice

**VICHY**

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de **LA COMPAGNIE**

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN  
avec les

**BRETelles AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**




La BRETelle AMERICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable pour le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**

Soul dépôt chez : **J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors**

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

**GUÉRISON CERTAINE**  
DE TOUTES LES  
**Affections de la Peau**

**DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX**

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le traitement se déroule nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à **M. LERORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE**  
(1, rue St-Léon, à MELON S.-et-N.)  
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

**A. COUDERC**

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; la réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.